



Communiqué - Enseignant·es syndicalistes à Djibouti : la FERC demande l'arrêt des poursuites !

lundi 24 juin 2019, par [Bariaud](#)



La FERC CGT a appris l'incarcération de 6 enseignants à Djibouti depuis deux semaines. Ils sont accusés de « déstabilisation » de l'Éducation et de mise en cause du bac djiboutien : suite à des fuites des sujets du baccalauréat djiboutien, le gouvernement de Djibouti cherche des boucs émissaires. Le fait que les 6 enseignants soient syndiqués est sans doute fortuit...

Une enseignante, syndicaliste également, risque la prison pour non-respect du « devoir de réserve » suite à sa prise de position publique en faveur de ses collègues incarcérés. Enceinte de 8 mois, elle a échappé à la prison préventive.

M. Mohamed Samireh, Abdoul-Mahin Hassan, Youssouf Mohamed Hamid, Moussa Djama Ali, Abdourazak Ibrahim et Kassim Abdoukader et Mme Oumalkhaire Farah Robleh sont menacés administrativement (ils et elle risquent la radiation) et pénalement. Les ministères de l'Education et du Travail réclament la sévérité du tribunal.

Le procès a eu lieu, et le jugement est en délibéré.

La FERC CGT apporte son soutien aux 7 collègues, réclame leur libération immédiate, l'arrêt des poursuites, leur retour au travail sans sanction et le rattrapage de leur salaire suspendu.

Elle condamne toute atteinte aux libertés syndicales : la syndicalisation doit être un droit partout dans le monde et les enseignant·es doivent avoir la liberté d'expression syndicale, comme tous les salarié·es, en France et ailleurs.

Montreuil, le 24 juin 2019